

Deuxième lecture

– Confirmation de la première lecture.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 67 voix contre 8. Il y a 15 abstentions.

Ont voté oui:

Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 67.*

Ont voté non:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Chassot (SC, ACG/MLB), de Roche (LA, ACG/MLB), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 8.*

Se sont abstenus:

Aebischer (SC, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 15.*

Postulat 2031.08 Claire Peiry-Kolly (simplification de la déclaration d'impôt pour certaines catégories de contribuables, en particulier pour nos personnes âgées)¹

Prise en considération

Peiry-Kolly Claire (UDC/SVP, SC). Je voudrais tout d'abord remercier le Conseil d'Etat d'avoir donné une réponse positive à mon postulat. Il ressort de sa prise de position, et j'en prends note, que l'analyse deman-

dée devra tenir compte de certains impératifs même si ceux-ci ne sont pas immuables. Malgré ses servitudes, je ne doute pas que les services de l'administration trouveront les allègements et les adaptations susceptibles de réduire les contraintes administratives pour en particulier les personnes, je dirais de préférence pour nos aînés, dont la situation matérielle n'a pas évolué, notamment pour celles et ceux qui sont au bénéfice de prestations complémentaires, donc sans fortune et avec un revenu AVS modeste. Si je me réfère à la partie statistique du dernier rapport de l'établissement cantonal des assurances sociales, ce sont plus de 4 mille rentiers AVS qui sont au bénéfice d'une prestation complémentaire. Je suis attentive aux dires de nos aînés. Depuis un certain nombre d'années, c'est volontiers que je réponds à leur demande d'aide pour leur déclaration d'impôt, prestations complémentaires, etc. Bien que les chiffres soient les mêmes depuis des années, l'arrivée de la déclaration d'impôts engendre vraiment pour eux un surplus de soucis. Après des décennies de travail, arrivés à un âge où le côté administratif les préoccupe, en l'occurrence la déclaration d'impôt, leur diminuer ce souci c'est aussi une manière de leur exprimer une reconnaissance. Cela dit et pour conclure, je vous demande Mesdames et Messieurs les Députés de bien vouloir entériner la proposition du Conseil d'Etat et d'accepter mon postulat.

Brodard Jacqueline (PDC/CVP, SC). Remplir sa déclaration d'impôt est une tracasserie administrative à laquelle chaque contribuable est annuellement contraint pour ne pas dire résigné. Par postulat développé le 7 mai dernier, M^{me} Claire Peiry-Kolly demande au Conseil d'Etat d'analyser de manière exhaustive les possibilités de simplifier la déclaration d'impôt de certaines catégories de personnes physiques dont les données ne changent quasiment pas d'une année à l'autre. Elle pense en particulier aux personnes âgées qui sont au bénéfice de prestations complémentaires, donc sans fortune et avec un revenu rente AVS modeste. Le groupe démocrate-chrétien est également d'avis que l'introduction annuelle de la déclaration fiscale engendre pour ces catégories de personnes un surcroît de travail et surtout un surplus de soucis qu'il serait judicieux d'améliorer.

Tout en rappelant les principes généraux à appliquer lors du renseignement des déclarations fiscales et en faisant référence à l'introduction d'un revenu déterminant unique pour les prestations sociales cantonales, le Conseil d'Etat est favorable à mener l'étude demandée par M^{me} Peiry. Le groupe démocrate-chrétien s'en réjouit et vous invite également à soutenir ce postulat.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Si le canton de Fribourg subit une forte poussée démographique, la plus importante au niveau national, il est en phase avec l'autre bout de la chaîne évidemment qui est celui du vieillissement de sa population où là aussi le taux augmente.

M^{me} Peiry-Kolly, notre collègue, nous a dit tout à l'heure qu'il y avait plus de 4 mille personnes qui étaient au bénéfice de prestations complémentaires. Il y a lieu donc d'en tenir compte. Ce phénomène donne

¹ Déposé et développé le 7 mai 2008, BGC p. 803; réponse du Conseil d'Etat le 16 septembre 2008, BGC d'octobre 2008 p. 1944.

lieu à certaines réflexions dont l'une d'entre elles nous est exposée dans le contenu de ce postulat car elle concerne de plus en plus de gens, pas toujours à l'aise en présence de certains formulaires du service cantonal des contributions ou encore, n'ayant plus les capacités d'y répondre. Bien qu'un premier lifting de ces documents concernant la déclaration d'impôt ait été entrepris en 1993 déjà, il y a encore quelques améliorations à faire semble-t-il tout en respectant les directives en vigueur. L'Alliance centre gauche acceptera le postulat de M^{me} la Députée Claire Peiry-Kolly.

Décaillet Pierre (UDC/SVP, FV). C'est avec satisfaction que le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat au sujet du postulat de notre collègue M^{me} Claire Peiry-Kolly qui demande une simplification de la déclaration d'impôt pour certaines catégories de contribuables, en particulier pour nos personnes âgées. Bien entendu, c'est à l'unanimité que notre groupe acceptera ce postulat comme le propose d'ailleurs le Conseil d'Etat et nous vous demandons de bien vouloir en faire de même.

Thomet René (PS/SP, SC). Le groupe socialiste peut se rallier aussi bien aux arguments du postulat de notre collègue Claire Peiry-Kolly qu'à la réponse du Conseil d'Etat. Une simplification des déclarations pour les personnes âgées, plus particulièrement les personnes au bénéfice des prestations complémentaires, pourrait être saluée comme l'a décrit la postulante dans ses arguments, non seulement de la part des contribuables concernés, mais également de la part des services sociaux spécialisés tels que Pro senectute ou le centre d'information et de réadaptation pour malvoyants et aveugles. Ces services et ces centres pourraient concentrer leurs ressources sur d'autres tâches en croissance que ces tâches bêtement administratives, concentrer leurs ressources sur d'autres tâches en fonction de la croissance constante de l'augmentation du nombre de personnes âgées loin d'être majoritairement dans l'aisance. En conséquence, comme les collègues l'ont fait tout à l'heure, le groupe socialiste soutiendra ce postulat et vous recommande d'en faire de même.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a traité ce postulat avec attention. Dans sa réponse le Conseil d'Etat rappelle diverses simplifications déjà réalisées. Néanmoins, notre groupe relève toutefois que l'on ne peut éviter certaines informations régulières pour sa déclaration d'impôt. Il ne faut pas sous-estimer les petites variations de fortune et par conséquent le montant d'impôts à anticiper à récupérer. Même s'il est vrai que pour certaines catégories de contribuables, comme les personnes âgées mais aussi parfois les étudiants, les chiffres à inscrire ne varient que très peu. Le groupe libéral-radical relève aussi que le service cantonal des contributions a mis à disposition un outil performant qui s'appelle Fritax. Une fois les données enregistrées, elles le sont pour les années suivantes; un simple click et la nouvelle déclaration est prête. Néanmoins avec ces considérations, le groupe libéral-radical soutient toutes mesures qui pourraient encore

simplifier le travail et la compréhension des personnes âgées dans l'exercice ou la délégation de cette tâche qui est de remplir la feuille d'impôts. C'est pourquoi le groupe libéral-radical soutient ce postulat.

Lässer Claude, Directeur des finances. Tout le monde étant d'accord, je ne vais pas être très long. Il est vrai que les formulaires de déclaration d'impôt ne sont pas simples, mais Mesdames et Messieurs, il faut aussi assumer. S'ils ne sont pas simples, c'est que les décisions que les parlements prennent en matière fiscale ne sont pas simples non plus! Chaque fois que l'on rajoute une complication, une déduction supplémentaire, une modification pour telle catégorie de contribuables, évidemment il faut pouvoir en tenir compte dans un formulaire simple. L'Etat a pas mal été dans la direction de simplifier les choses. Le député Kolly a évoqué notamment le logiciel pour aider au remplissage de la déclaration d'impôt, Fritax, qui est un instrument apprécié et qui précisément, pour aller dans le sens de la demande de M. Thomet, devrait simplifier le travail des services sociaux qui remplissent les déclarations pour des personnes âgées, de même que de tous les bénévoles privés qui font ce travail pour des tiers, notamment des tiers âgés. Nous sommes prêts à empoigner cette étude et à voir ce qui peut encore être amélioré en tenant compte notamment des exigences du futur revenu déterminant unique qui se basera aussi sur la déclaration d'impôt. C'est dans ce contexte que nous ferons cette étude. Avec ces considérations, je vous propose d'accepter ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 82 voix, sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Stempfeli-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial

(SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 82.

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter, dans le délai d'une année, un rapport sur l'objet du postulat.

Postulat N°2015.07 Charly Haenni (politique cantonale des transports)¹

Prise en considération

Haenni Charly (PLR/FDP, BR). En premier lieu, je constate avec satisfaction qu'il existe une réelle volonté d'améliorer les transports publics sur l'ensemble du territoire cantonal car c'est bien là la question que soulève ce postulat. Je l'avais dit, l'ordonnance sur les indemnités selon la loi sur les chemins de fer dit notamment à son article 5: *Sont réputées localités, les agglomérations habitées toute l'année et comprenant au moins 100 habitants dans les zones de constructions et dans les habitats dispersés traditionnels.* Le canton de Fribourg, sauf erreur, fixe un niveau plus élevé qui devrait être de 300 personnes au minimum dans un village pour assurer une desserte.

On peut logiquement penser que les constituants souhaitaient à l'époque que l'Etat conduise une politique coordonnée des transports et des communications en tenant compte précisément des régions excentrées. Si tel est le cas, force est d'admettre qu'il reste du pain sur la planche. Pourtant, en élu responsable, je suis aussi de l'avis que le bien-fondé de nouvelles dessertes doit répondre à trois paramètres: les questions économiques, la volonté et la capacité financière des collectivités publiques et la protection de l'environnement. C'est pourquoi en acceptant ce postulat, je souhaite inciter le Conseil d'Etat, respectivement le Service des transports et de l'énergie, à trouver de meilleures collaborations entre les différents prestataires de service, pour ne pas dire de meilleures synergies. On devrait aussi se poser la question du nombre d'intervenants ou de bénéficiaires de concessions.

Dans la Broye, région que je connais le mieux, la jeune chambre économique a mis sur pied un forum à l'intention d'une centaine de responsables économiques et politiques. Il en résulte un livre blanc où l'on peut lire que 44% des Broyards considèrent que l'offre des transports publics est insuffisante et que c'est actuellement le maillon faible de cette région. C'est donc la preuve qu'il y a un réel problème de coordination puisque la Broye se situe sur deux axes ferroviaires Lausanne–Berne et Yverdon-les-Bains–Fribourg et que deux entreprises de transports publics, le car postal et les TPF, sont présentes sur ce territoire. Cette problématique des transports a été particulièrement aiguë lors de la mise en oeuvre du gymnase intercantonal et on se réjouit d'ailleurs des dernières améliorations. Pourtant, nous en avons aussi parlé hier dans ce plénum, une partie des élèves majeurs utilisent la voiture car l'offre des transports publics les contraindrait à des

horaires démentiels. Pour terminer, je ne peux pas totalement partager la réponse du Conseil d'Etat lorsqu'il dit avoir donné suite en grande partie au souhait exprimé dans le postulat, car si les instruments de planification existent bel et bien, force est d'admettre que la réalisation dans le terrain connaît encore de cruelles lacunes et pas seulement dans la région de la Broye. Je vous remercie de soutenir ce postulat.

Etter Heinz (PLR/FDP, LA). Ich äussere mich auf privater Basis, nicht für die Gruppe. Grossrat Haenni stellt in seinem Postulat Fragen zur Politik des Staatsrates betreffend der interkantonalen Verkehrspolitik. Die Aussagen und Überlegungen des Staatsrates können nachvollzogen und geteilt werden. Es wird dargelegt, wie die Schnittstelle zum Tarifverbund Mobilis des Kantons Waadt konzipiert wurde und ausgebaut werden soll.

Die Schnittstelle mit dem Tarifverbund Libero wird mit keinem Wort erwähnt. Ich erinnere Sie daran, Herr Staatsrat, dass Sie im Frühjahr dieses Jahres die Einführung des Tarifverbundes Libero auf den Fahrplanwechsel in Aussicht gestellt haben. Wir stehen kurz vor dem Fahrplanwechsel, und von den zuständigen Stellen habe zumindest ich nicht gehört, dass dieses Versprechen eingelöst wird.

Der Verdacht kommt auf, dass der Kanton grundsätzlich interessiert war, Frimobil einzuführen und so vor allem der innerkantonale Verkehr im Vordergrund stand. Daneben konnte noch die Anbindung des Broyebezirkes an den Kanton Waadt auf einfache Art und Weise gelöst werden. Dass die Vernetzung mit Libero nicht so einfach erfolgen kann, liegt auf der Hand. Für die Pendler Richtung Bern, vor allem aus dem See- und Sensebezirk, ist das kein Trost und noch weniger eine Begründung. Sie stellen ganz einfach fest, dass für die anderen Kantonsteile Kapazitäten für die Unterstützung vorhanden sind, nicht aber für den nach Bern gerichteten Kantonsteil.

Ich bin sehr gespannt zu hören, wie weit die Verhandlungen mit dem Verbund Libero fortgeschritten sind. Mit diesen Bemerkungen werden ich das Postulat Charly Haenni unterstützen.

Rossier Jean-Claude (UDC/SVP, GL). Dans sa réponse, au demeurant très fouillée, au postulat de notre collègue Charly Haenni, le Conseil d'Etat souligne que le projet N° 19 concernant l'article 78 al. 3 de la nouvelle Constitution n'avait pas été retenu et *de facto* il avait renoncé à élaborer un projet législatif. Toutefois, au vu des différentes prises de position figurant dans ce rapport, je constate que seule une partie des demandes formulées par notre collègue ont déjà été concrétisées dans plusieurs instruments de planification, du reste adoptées par le Grand Conseil ou le Conseil d'Etat. Au niveau intercantonal, il me plaît à relever également qu'au travers du plan directeur cantonal des transports, une desserte entre le centre cantonal, les centres régionaux et les agglomérations voisines semblent être adaptée à la situation et aux besoins régionaux, ce qui est un premier pas réjouissant. Cela étant, je pense qu'en fonction de l'augmentation du prix des carburants, du vieillissement de la population, il me paraît

¹ Déposé et développé le 8 mai 2007, BGC p. 619; réponse du Conseil d'Etat le 26 août 2008, BGC d'octobre 2008 p. 1942.